

Province de Québec
District d'Arthabaska
MRC de l'Érable
Ville de Princeville

Séance ordinaire du budget tenue ce **quinzième jour de décembre 2008 à 19h30**,
au lieu ordinaire des sessions et à laquelle prennent part :

Monsieur Martin Sévégné
Me Serge Bizier
Monsieur Fernand Ruel
Monsieur André Bergeron
Monsieur Claude Côté

sous la présidence de Monsieur Gilles Fortier, maire, formant quorum. Le greffier
adjoint, Jean-Marc Bédard est également présent.

Avis public de la tenue de la présente séance a dûment été publié.

Après la prière d'usage, le maire souhaite la bienvenue à l'assistance.

08-12-422

Adoption des prévisions budgétaires 2009

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Me
Serge Bizier, il est unanimement résolu que soient adoptées les prévisions budgé-
taires pour les activités financières de la Ville de Princeville pour l'exercice finan-
cier 2009 telles que plus amplement décrites sur le document détaillé déposé par la
trésorière et résumé comme suit :

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES
EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2009

REVENUS	BUDGET 2009
Taxes	5 153 231
Paiements tenant lieu de taxes	97 233
Transferts	763 089
Services rendus	586 612
Imposition de droits	84 500
Amendes et pénalités	103 000
Intérêts	92 000
Autres revenus	3 700
	6 883 365

CHARGES	
Administration générale	1 099 312
Sécurité publique	888 653
Transport	1 172 087
Hygiène du milieu	1 375 740
Santé et bien-être	59 100
Aménagement, urbanisme et développement	442 592
Loisirs et culture	1 213 776
Frais de financement	254 682

Amortissement	6 505 942
	1 246 725
	7 752 667

EXCÉDENT (DÉFICIT) DE FONCTIONNEMENT AVANT CONCILIATION À DES FINS FISCALES	(869 302)
--	------------------

CONCILIATION À DES FINS FISCALES	
Ajouter (déduire)	
IMMOBILISATIONS	
Amortissement	1 246 725

FINANCEMENT	
Remboursement de la dette à long terme	(592 075)

AFFECTATIONS	
Activités d'investissement	(275 446)
Excédent (déficit) accumulé	
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	218 000
Excédent de fonctionnement affecté, réserves financières et fonds réservés	272 220
Montants à pourvoir dans le futur	(122)
	214 652

EXCÉDENT (DÉFICIT) DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE À DES FINS FISCALES	Ø
---	----------

ADOPTÉE

08-12-423

Programme des dépenses en immobilisations 2009-2010-2011

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, appuyée par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que le programme des dépenses en immobilisations soit adopté comme suit, selon les périodes de réalisation :

Répartition des dépenses selon les périodes de réalisation

Programme triennal

Titre projet	2009	2010	2011	2009/2010/2011
Affichage entrée Ville	30 000 \$			30 000 \$
Camionnette	19 000 \$			19 000 \$
Machinerie pour déneigement		141 154 \$		141 154 \$
Outils & équipements	47 600 \$			47 600 \$
Réserve domiciliaire	324 300 \$		650 000 \$	974 300 \$
Stationnement	28 250 \$			28 250 \$
Trottoir & pavage rue St-Jacques Ouest	75 000 \$			75 000 \$
Véhicule lourd		207 000 \$		207 000 \$
Barrage augmentation capacité en eau potable			1 200 000 \$	1 200 000 \$
Réfection aqueduc et égout rue St-Georges		555 000 \$		555 000 \$
Réfection aqueduc et égout rue Martin	150 000 \$			150 000 \$
Travaux aqueduc rue Richard	50 000 \$			50 000 \$
Travaux station pompage + Canal		78 000 \$		78 000 \$

Agrandissement Centre sportif			75 000 \$	75 000 \$
Aménagement d'un parc pour enfants	50 000 \$			50 000 \$
Parc multisports (fin du projet)	160 000 \$			160 000 \$
Réaménagement Centre communautaire	378 756 \$			378 756 \$
Affectations – Activités de fonctionnement	254 125 \$			254 125 \$
TOTAL	1 567 031	981 154 \$	1 925 000 \$	4 473 185 \$

ADOPTÉE

08-12-424

Publication du budget 2009

Sur une proposition de le conseiller Fernand Ruel, appuyée par le conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu que le budget 2009 et le programme triennal en immobilisations soient publiés dans le journal l'Avenir de l'Érable en conformité avec l'article 474-3 de la Loi sur les cités et villes.

ADOPTÉE

Période de questions

Tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 474.2 de la Loi sur les cités et villes, le Maire invite les personnes présentes à poser des questions exclusivement sur le budget ou le programme triennal.

08-12-425

Levée de la séance

Sur la proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Martin Sévigny, il est unanimement résolu que la réunion régulière sur le budget soit close.

ADOPTÉE

Jean-Marc Bédard, greffier adj.

Gilles Fortier, maire

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT
Je soussigné certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité

Louise Bergeron, trésorière